

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 08/12/2023

*Date d’Affichage : 08/12/2023

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 14

*VOTANTS : 18

L’an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE.

Étaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR.

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL 4 : DESIGNATION D’UN DELEGUE SUPPLEANT
AU SYNDICAT EMERAUDE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseillers municipaux des communes membres en application de l’article L. 5211-6 du C.G.C.T.),

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de la séance d’installation de l’organe délibérant de l’E.P.C.I.,

Considérant qu’il convient à l’assemblée municipale de désigner ses délégués au scrutin secret à la majorité absolue.

Considérant que la délibération 6-5 du 25/05/2020 et la délibération 6 du 19/10/2023, il convient de désigner un délégué suppléant afin de remplacer Monsieur Thierry ROUSSELET devenu délégué titulaire

Considérant la candidature de Monsieur Mohammed NIFA,

Le conseil Municipal à l’unanimité,

DECIDE de nommer en qualité de délégués titulaires : Monsieur Thierry ROUSSELET et Monsieur David DUMEUNIER
de nommer en qualité de délégués suppléants : Madame Rima GHADBAN et Monsieur Mohammed NIFA

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 15/12/2023

La présente délibération peut faire l’objet
d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication au mois de 10/2023



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20231215-DEL414122023-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023